

5^{ème} Concours International de Guitare de Paris
23 au 25 novembre 2023

Règlement

Article 1

L'association « Vous avez dit Guitare ? » organise dans le cadre du 19^e Festival International de Guitare de Paris 2023, le 5^{ème} Concours International de Guitare de Paris. Il aura lieu du jeudi 23 novembre au samedi 25 novembre 2023.

Article 2

Le concours s'adresse aux guitaristes solistes de toutes nationalités sans limite d'âge.

Article 3 - Programme

- a) **Premier tour – Éliminatoires** : entre 13 minutes (minimum) et 17 minutes (maximum) de programme libre.
- b) **Deuxième tour – Demi-Finale** : Entre 25 minutes (minimum) et 30 minutes (maximum) de programme libre (à l'exception des oeuvres interprétées lors du premier tour) comprenant une Oeuvre en plusieurs mouvements du XX^e ou XXI^e siècle.
- c) **Finale** : Entre 30 minutes (minimum) et 35 minutes (maximum) de programme libre (à l'exception des oeuvres interprétées lors des premier et deuxième tours) comprenant "Saturnal" de la suite Cadran Lunaire de Maurice OHANA.

Toutes les œuvres doivent être jouées de mémoire.

L'évaluation du jury tiendra compte de la qualité des transcriptions et de la variété stylistique du programme libre.

Le minutage indiqué s'entend de la première note jouée du programme à la dernière. Le non-respect du minutage est éliminatoire.

Toutes les épreuves sont publiques.

Article 4 - Prix

- a) **1^{er} prix** : 3000 (trois mille) euros, un concert au 20^e Festival International de Guitare de Paris, concerts en France et dans des festivals européens, Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario.
- b) **2^e prix** : 1500 (mille cinq cents) euros, Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario
- c) **3^e prix** : 800 (huit cents) euros, Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario
- d) **Prix du public** : 400 (quatre cents) euros
- e) **Autre Finaliste** : Cordes et accessoires de Savarez, Cordes et accessoires de D'Addario.

Le 1^{er} Prix est indivisible. En cas d'ex æquo pour les autres prix, les lauréats se partageront le prix.

Article 5 – Modalités d’Inscription

La demande d’inscription au concours doit être adressée:

- soit par courrier postal à
Association Vous avez dit Guitare
39 rue du docteur Roux
94600 Choisy-le-Roi
France,
- soit par courriel à **festivalguitareparis@gmail.com.**

Elle doit être accompagnée des documents suivants :

- a) Le bulletin d’inscription dûment complété et signé, téléchargeable sur www.festivalguitareparis.fr
- b) Un Curriculum Vitae
- c) Le programme libre proposé pour toutes les épreuves
- d) Une photocopie de la carte d’identité ou du passeport
- e) Une photo d’identité de bonne qualité
- f) Le droit d’inscription

Article 6 – Droit d’inscription

Le montant des droits d’inscription est de 80 (quatre-vingt) euros. Cette somme devra être versée:

- soit par chèque à l’ordre de « Association Vous avez dit guitare »
- soit par virement bancaire dont les coordonnées sont les suivantes :

Titulaire du compte : Vous avez dit guitare

39 rue du docteur Roux – 94600 Choisy le Roi - France

Compte N° : 10278 06194 00032781701 77

IBAN : FR76 1027 8061 9400 0327 8170 177

BIC : CMCIFR2A

Le droit d’inscription n’est pas remboursable.

Article 7

Les inscriptions seront clôturées le **15 novembre 2023.**

Article 8 – Tirage au sort

Un tirage au sort public sera organisé le jour précédent la première épreuve, pour déterminer le jour et l’ordre de passage des concurrents. Les concurrents sont tenus d’y assister. Si pour une raison de force majeure le concurrent ne peut être présent, il doit en aviser l’organisation.

Article 9 – Calendrier des épreuves

Le concours comporte 3 épreuves :

- Première épreuve - Éliminatoires :

Jeudi 23 novembre 2023

- Deuxième épreuve - Demi Finale :

Vendredi 24 novembre 2023

- Troisième épreuve - Finale :

Samedi 25 novembre 2023 à 20h

Si le nombre de concurrents est trop bas, le comité du concours se réserve le droit d'organiser différemment le calendrier des épreuves ou d'annuler le concours ; les concurrents en seront informés et seront remboursés des droits d'inscription.

Si le nombre de concurrents est élevé, le comité du concours se réserve le droit d'organiser différemment le calendrier des épreuves en ajoutant un deuxième jour aux éliminatoires. Les concurrents en seront informés.

Article 10 - Jury

Le jury des épreuves éliminatoires est de 5 membres, celui de la demi-finale et de la finale est de 7 membres, composés tout deux de musiciens éminents de différentes nationalités. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des prix. Le vote se fait à bulletin secret. Le jury peut interrompre à tout moment la prestation d'un concurrent.

Si un des membres du jury est ou a été le professeur d'un des concurrents dans les 2 années précédentes, il doit s'abstenir de voter pour le ou les concurrents concernés. Les master classes ne sont pas prises en considération. La liste des concurrents sera remise à chaque membre du jury qui devra signer une déclaration attestant de la connaissance ou non d'un ou plusieurs concurrents.

Article 11 - Hébergement et frais de déplacement

Les frais de déplacement sont à la charge des candidats.

Les candidats peuvent être hébergés :

a) dans un hôtel à leur frais,

b) ou, s'ils en font la demande avant le **15 novembre 2023** et dans la limite des places disponibles, dans une famille hôte pendant la période strictement limitée à la durée du concours. L'hébergement en famille hôte ne concerne que le candidat.

Article 12

L'inscription au concours implique une acceptation totale des règles établies dans ce règlement.

En cas de litige, seul le texte français fait loi.